

Encore plus forts

Le 24 mars 2011

Je vote
cgt

FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS

Compte rendu de la Table Ronde « Salaires » du 22 février 2011

La Direction SNCF doit entendre les cheminots !

Plus d'une centaine de DCI, des arrêts de travail locaux, des rassemblements, des dépôts de motions dans les établissements et les directions régionales et plus de 50 000 signatures de pétitions en cours exigeant des augmentations générales de salaires, ont constitué le contexte de la première réunion salariale de l'année 2011 à la SNCF.

Force est de constater que la Direction SNCF se trouve dans une situation inédite sur ce dossier, avec un niveau d'attente et d'exigences jamais égalé depuis des dizaines d'années.

La CGT a rappelé que les moyens existaient pour répondre aux revendications des cheminots.

Pour 2009, la marge opérationnelle (la différence entre recettes et dépenses hors dotation amortissement) de la SNCF était de 1 240 millions d'€ et en 2010, elle est estimée à 1328 millions d'€ !

A titre d'exemple, la somme de 900 millions d'€ représente l'équivalent annuel de 18 000 emplois et correspond à une augmentation de plus de +10% de la masse salariale.

De plus, en 2008 et 2009, la SNCF a versé à l'Etat un dividende de 314 M d'€ et elle s'apprête à verser en 2011, sous injonction du Gouvernement, 69.3 millions d'€ supplémentaires, alors qu'elle éponge la dette de l'Etat à RFF via les péages...

Le contentieux de l'année 2010 reste d'actualité !

Les augmentations générales de salaires pour 2010, décidées unilatéralement par l'entreprise, ont entériné une nouvelle perte du pouvoir d'achat des cheminots.

En effet, à l'issue de la Table Ronde Salaires de 2010, la CGT avait souligné que : « les propositions de la Direction restaient nettement insuffisantes et conduiraient vraisemblablement à une nouvelle perte de pouvoir d'achat en 2010 pour les cheminots ».

La publication de l'évolution des prix pour 2010 par l'INSEE a confirmé que la CGT avait raison trop tôt.

En effet, au cours de l'année 2010, la hausse officielle des prix a atteint 1.8% (voire 2% pour l'inflation sous jacente qui exclut les tarifs publics et les produits à prix volatils et sont corrigés des mesures fiscales et des variations saisonnières), alors que l'augmentation générale des salaires a été limitée à 0.9%.

Résultat, il manque +0.9% qui s'ajoutent au contentieux issu de la désindexation de 1982 pour maintenir le pouvoir d'achat des cheminots !

Pour la CGT et l'ensemble des fédérations syndicales représentatives, le compte n'y est pas pour 2010.

La CGT a exigé des mesures correctives fortes pour l'année 2010 :

- ✓ **Une augmentation générale significative des salaires et des pensions dès le 1^{er} janvier 2011, prenant en compte au minimum la perte de pouvoir d'achat 2010 et le niveau d'inflation prévisible de 2011 ;**
- ✓ **Une revalorisation de la prime de travail de tous les cheminots, en particulier pour les plus de 40 000 qui n'ont même pas l'équivalent du code prime 3.**

Pour la Direction SNCF, l'exercice 2010 est clos.

Seul un dividende salarial de 76 euros par agent sera versé sur la paie de mars 2011 représentant une aumône de 6,33 € par mois et par cheminot !

Ce mécanisme qui n'existe ni dans la loi, ni dans le code du travail et qui contribue d'une stratégie visant à faire adhérer les cheminots aux orientations

de la SNCF, démontre là son inefficacité à répondre aux besoins des cheminots.

Pour la CGT, la Direction SNCF n'est pas quitte sur la situation salariale 2010 et exige que des mesures soient prises pour rattraper la perte de pouvoir d'achat des cheminots.

2011 : Des bougés à amplifier par le rapport de forces !

Contrainte par les mobilisations en cours dont la pétition unitaire à trois avec près de 50 000 signatures à l'initiative de la seule CGT, le rassemblement de plus de 1000 jeunes par la CGT à Tours, l'action nationale des cheminots des Services Communs et le déploiement de toute la CGT, la Direction SNCF, tout en soulignant que la négociation salariale 2011 aurait lieu courant avril, a fait des annonces à mettre au crédit de l'action :

- **Augmentation générale :**
 - ➔ Décision unilatérale de la Direction de +0,5% au 1er avril 2011.

- **Pistes de travail pour la négociation 2011 :**
 - ➔ Évolution des primes de travail pour les cheminots qui sont en dessous du code prime 3,
 - ➔ Discussion sur le 13ème mois,
 - ➔ Réflexion sur les indemnités hiérarchisées,
 - ➔ Aide à l'installation des jeunes en île de France,
 - ➔ Remise à plat des indemnités de résidence,
 - ➔ Mesures bas salaires.

Pour la CGT, si le compte n'y est pas au vu de la situation du pouvoir d'achat des cheminots, force est de constater que la Direction SNCF a pris conscience de la sensibilité de ce dossier et est obligée d'ouvrir des discussions autour des exigences exprimées.

La Direction SNCF doit répondre en priorité aux attentes par des augmentations générales de salaires significatives, l'amélioration des primes de travail pour tous les cheminots et acter un véritable 13e mois.

La CGT appelle les cheminots à amplifier la mobilisation sur la question salariale en continuant à signer massivement la pétition.

**La négociation salariale d'avril 2011
doit être sous la pression des cheminots !
Luttons + pour gagner + !**

La CGT est aussi intervenue lors de cette réunion sur la prime de travail particulièrement faible des cheminots CRTT, ainsi que sur la situation des cheminots retraités confrontés eux aussi à une augmentation sans précédent de la précarité.